

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous-préfecture d'Argenteuil

09 FEV. 2021

ARRIVEE

N° 02-03-02-21

DATE DE CONVOCATION

28 JANVIER 2021

DATE DE DEPOT EN SOUS-PREFECTURE

09 FEVRIER 2021

DATE D'AFFICHAGE

11 FEVRIER 2021

DATE DE NOTIFICATION AUX SERVICES :

11 FEVRIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 27

VOTANTS 29

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - COMMUNE

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance sans public, avec retransmission par tous moyens des débats en direct, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, BOUADIS, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, NEDELEC, DA PAULA, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Mme Adeline COLOMBA représentée par M. DELECROIX
M. Kevin LE BRAS représenté par M. POULET

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote du budget est précédé d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois avant le vote du budget,

Vu l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2021,

Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations budgétaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,





Sous-préfecture d'Argenteuil
09 FEV. 2021
ARRIVEE

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Commune de Bessancourt

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 20051027 modifiée par la [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la Commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la Commune avant le vote du budget.

Le présent rapport vous présente la prospective budgétaire notamment le volume des investissements en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement.

TABLES DES MATIERES

1. Finances 2020 des communes	3
2. Contexte national et Loi de finances pour 2021	4
3 Les priorités politiques 2021-2026	5
3.1 L'écologie	5
3.2 La solidarité	5
3.3 La démocratie	6
3.4 Une politique ambitieuse mais responsable	6
4 Les grandes orientations 2021	6
4.1. Les recettes de fonctionnement	7
4.1.1. Les recettes fiscales	7
4.1.2. Les dotations et participations	8
4.1.3. Les autres recettes de fonctionnement	9
4.1.4. Synthèse des recettes de fonctionnement	9
4.2. Les dépenses de fonctionnement	10
4.2.1. Les dépenses de gestion	10
4.3. Le programme pluriannuel d'investissements	15
4.3.1. Les grands projets de la commune :	15
4.3.2. Le financement	15
4.4. La Dette	15
4.4.1 L'épargne brute	17

1. Finances 2020 des communes

Malgré les différentes réformes survenues les années précédentes (baisse des dotations, suppression progressive de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation), les collectivités ont su absorber ces chocs et enregistrer des progressions de leur niveau d'autofinancement et d'investissement. La crise sanitaire est venue remettre en cause la pérennité de ces fondamentaux sains, et l'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation. Aux dépenses de fonctionnement en hausse (malgré des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement.

1.1- Une baisse globale mais hétérogène des recettes

Pour l'ensemble des communes, les recettes de fonctionnement (85,1 milliards d'euros) diminueraient légèrement (- 0,6 %).

Si l'ensemble des postes de recettes recule, ce sont les produits des services, du domaine et des ventes (5,9 milliards d'euros) qui subissent la baisse la plus importante.

Pendant la période de confinement, la fermeture d'un certain nombre de services publics, mais également les effets de la moindre fréquentation constatés depuis l'été seraient principalement responsables de la baisse de 10,2 % de ce poste. En effet, les communes assurent de nombreux services publics de proximités : activités scolaires et périscolaires, crèches, activités culturelles, sportives, etc. qui avec leur fermeture, ont subi une baisse de leurs recettes.

Les recettes fiscales s'inscriraient également en baisse de 0,4 %, contraction de deux effets opposés : d'une part la progression des impôts ménages, malgré un très faible recours du levier fiscal, et d'autre part un fort recul de la fiscalité indirecte. Ces recettes représentent un poids relativement faible dans les recettes totales des communes mais peuvent être très importantes pour certaines, ce qui aura pour effet une disparité de l'impact de la crise sanitaire à l'échelle du territoire national.

Les dotations quant à elles, sont stabilisées à travers la « clause de sauvegarde ».

1.2- Un recul de l'autofinancement et du volume des investissements

Si un ralentissement des dépenses de fonctionnement (73,5 milliards d'euros) était attendu, elles conserveraient un rythme équivalant à 2019 (+ 1,1 %).

Les frais de personnel qui représentent 53% de ces dépenses progresseraient de 0,8%, une évolution partagée entre le gel du point d'indice, une moins forte progression des mesures « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), la non-reconduction de certains contrats ou de la suppression de vacations dans les équipements fermés au public et l'absorption des coûts supplémentaires liés au maintien des rémunérations de personnels absents pendant le confinement et leur éventuel remplacement.

Les charges à caractère général (18,0 milliards d'euros) et les dépenses d'intervention (13,2 milliards d'euros) évolueraient sur un rythme plus soutenu, respectivement + 1,6 % et + 2,0 %, en raison principalement des dépenses liées à la crise sanitaire (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour les agents et la population, entretien des rues et des établissements publics).

Parallèlement, les communes ont également décidé d'augmenter leur soutien à leur tissu économique, associatif ou social.

Enfin l'épargne brute (11,6 milliards d'euros), solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, connaîtrait une baisse de 10,3 % et d'épargne nette, une fois déduits les remboursements de la dette, permettrait de couvrir un peu moins d'un quart des investissements communaux. Des dépenses d'investissement dont le recul, certes attendu dans le cycle électoral,

devrait être particulièrement prononcé (- 13,7 %), et amplifié par la contraction des marges de manœuvre financières et le décalage du calendrier électoral.

2. Contexte national et Loi de finances pour 2021

Au total, le Produit Intérieur Brut (PIB) pourrait enregistrer un recul proche de 9 % en moyenne sur l'année 2020 après une contraction sans précédent en temps de paix lors du second trimestre (- 18,9 % sur un an).

La fin de la première phase de confinement a progressivement desserré les contraintes pesant sur la consommation qui a nettement rebondi. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement, sursaut qui pourrait donc se tempérer par la suite. Pour preuve, ce rebond n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle et un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre en 2020.

En réponse à cette situation et à une inflation très contenue (0,5% en 2020), les politiques monétaires à venir pèseraient sur les taux d'intérêts qui devraient se maintenir à un faible niveau.

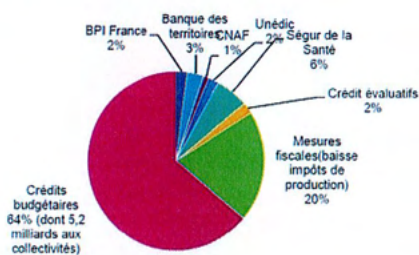
SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

Le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022 et dépendra de l'efficacité du plan de relance

Répartition de l'enveloppe du plan de relance



Source : Prévisions du PLF 2021

Un plan de 100 milliards d'euros dont 5,2 milliards à destination des collectivités à travers « France Relance » qui comprend :

- les mesures de garanties des recettes via la clause de sauvegarde mise en place dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.
- le soutien direct à l'investissement local notamment à travers une augmentation de l'enveloppe de la DSIL (+1 milliard).

Le projet de loi de finances pour 2021 apporte un soutien aux entreprises avec la baisse des impôts de production (CVAE/CFE et TF) qui sera compensée pour le bloc communal.

Les autres incidences du PLF 2021 sur le bloc communal :

- Nationalisation des taxes locales sur l'électricité qui aura pour conséquence la suppression de ce pouvoir fiscal et la perception d'un nouveau produit pour les communes qui n'avaient pas institué cette taxe.
- Maintien du principe de neutralité de la réforme de la taxe d'habitation
- Poursuite de la péréquation à travers le reversement de la DGF
- Soutien à l'investissement local reconduit (9,5 Milliards en 2021)

3 Les priorités politiques 2021-2026

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par l'équipe municipale s'articulent autour plusieurs axes : l'écologie, la solidarité et la démocratie.

3.1 L'écologie

L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, pour le maintien de la biodiversité.

Les actions publiques, menées en partenariat avec la communauté d'agglomération du Val Parisis et du SMAPP pour celles qui relèvent de leur champ de compétences, seront prioritairement orientées vers :

- La préservation et le développement des espaces verts et boisés : création de la forêt de Bessancourt, préservation des coteaux ;
- Démarrage du projet de création d'un pôle agricole de proximité assurant le recyclage des déchets alimentaires, la culture maraîchère en agriculture biologique ;
- Le développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile, la promotion de l'usage des transports en commun et du vélo ;
- La rénovation thermique des bâtiments ;
- Un programme de transition énergétique (développement du photovoltaïque, réseau de chauffage urbain...)
- L'éducation à l'environnement,

3.2 La solidarité

Les communes, et les intercommunalités, sont aux avant-postes des politiques de solidarité. En effet, elles sont des acteurs majeurs pour garantir à chacun le droit au logement, à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour permettre à tous de vivre mieux. Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales.

La solidarité s'exercera prioritairement au travers de la continuité des actions déjà mises en œuvre dans les domaines suivants :

- Des moyens financiers pour les écoles toujours plus importants la réussite éducative étant une priorité. Permettre de favoriser les interventions culturelles et sportives en milieu scolaire et périscolaire (projet DEMOS, 100% EAC) ;
- Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier : création d'un gymnase dans l'éco quartier Des Meuniers, création ou réhabilitation d'aires de jeux, création de jardins partagés ;
- La mise en place d'un plan de soutien aux associations sportives et culturelles avec une refonte des critères d'attribution ;
- Des grilles tarifaires des services communaux toujours plus solidaires ;
- Une politique culturelle orientée vers un accès facilité pour tous à la culture ;
- La poursuite du plan AD'AP pour garantir l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées, la prise en compte de l'intégration du handicap dans l'ensemble des projets menés ;
- Création en lien avec le CCAS d'une maison des services ;
- La poursuite du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans sa mission d'accompagnement des habitants en situation de précarité ou fragilité ;

- La tranquillité publique sera favorisée par le renforcement de la police municipale, confortée dans son rôle de prévention, de proximité et de sécurité, le déploiement de la vidéosurveillance, et la présence en soirée et la nuit de la police municipale intercommunale.

3.3 La démocratie

La commune est le premier échelon de la démocratie. Associer les citoyens aux projets, aux décisions de la commune et de l'intercommunalité permet de faire émerger des projets plus aboutis. Elle se déclinera plus particulièrement au travers des actions suivantes :

- L'information aux habitants à l'aide de moyens de communication actuels et tournés vers le numérique
- Les conseils municipaux accessibles en live via le site internet de la Ville.
- Création d'un observatoire de la ville pour évaluer les politiques communales et donner la parole aux habitants ;
- Mise en place de permanences des élus de chaque délégation, qui seront les interlocuteurs privilégiés pour les habitants sur les problématiques touchant leur domaine d'intervention ;
- Le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT)
- Continuer la politique de commande publique responsable, écologique et sociale ;

3.4 Une politique ambitieuse mais responsable

Cette politique, ambitieuse mais responsable, implique des investissements conséquents. Il est cependant important de préserver les grands équilibres financiers de la commune pour maîtriser notre niveau d'endettement. A ce jour il est estimé qu'en visant un niveau d'endettement raisonnable, comparable aux communes de la strate, la capacité d'endettement de la commune sur la période 2021-2026 se situe entre 3 et 4 millions d'euros.

Cette première estimation sera affinée en 2021 à l'occasion de la construction du programme pluriannuel d'investissement (PPI), qui précisera les prévisions annuelles d'investissement et leur financement sur la durée du mandat.

Pour mettre en œuvre ce programme d'investissement sans alourdir la pression fiscale, il importera donc particulièrement de :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la commune ;
- Trouver des solutions innovantes pour mutualiser les dépenses chaque fois que cela sera possible, notamment avec les autres communes et la communauté d'agglomération du Val Parisis ;
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Etat, Région, Département etc...).

4 Les grandes orientations 2021

Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- La stabilité des impôts directs ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long terme ;
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

Il est à noter que l'estimation des recettes et des dépenses effectuées pour la préparation budgétaire 2021 ne prend pas en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude à ce jour.

4.1. Les recettes de fonctionnement

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales (Chap.73). En 2019, celles-ci représentent 57% des recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations (Chap.74) représentant 32% et les 6% restant proviennent des produits des services et des loyers.

4.1.1. Les recettes fiscales

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 0,9% pour les bases de TH et 1,2% pour les bases de TF en 2020, le projet de loi de finances prévoit un taux de revalorisation inférieur à 1% pour 2021.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des bases depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BASES TH	9 745 000	10 280 000	10 440 000	10 532 520	11 773 000	11 950 000
TAUX TH	19,36%	19,36%	19,36%	19,80%	19,80%	19,80%
PRODUIT TH	1 886 632	1 990 208	2 021 184	2 085 439	2 331 054	2 366 100
EVOLUTION TH		5,49%	1,56%	3,18%	11,78%	1,50%
BASES TFB	6 134 000	6 231 000	6 405 000	6 462 645	7 014 000	7 446 000
TAUX TFB	21,96%	21,96%	21,96%	22,46%	22,47%	22,47%
PRODUIT TFB	1 347 026	1 368 328	1 406 538	1 451 510	1 576 046	1 673 110
EVOLUTION TFB		1,56%	2,72%	3,10%	7,90%	5,80%
BASES TFNB	37 500	40 900	55 400	55 899	54 100	54 600
TAUX TFNB	47,70%	47,70%	47,70%	48,79%	48,79%	48,79%
PRODUIT TFNB	17 888	19 509	26 426	27 273	26 395	26 630
EVOLUTION TFNB		8,31%	26,17%	3,11%	-3,32%	0,92%

Avec la suppression de la taxe d'habitation, seules les bases foncières assurent une dynamique fiscale. L'augmentation entre 2019 et 2020 s'explique par la comptabilisation des nouveaux logements notamment au niveau de l'éco quartier des Meuniers ainsi qu'à la suppression de l'exonération de 2 ans de la part communale de la TFB.

Au regard des éléments rétrospectifs, il est retenu un taux de progression de la TFB de 6% (dont 1% de revalorisation forfaitaire) pour 2021. En effet le produit de la TH est pour l'instant compensé par l'Etat.

(en €)	2020	2021
TFB	1 672 272	1 772 608

Croissance annuelle	6 %	6 %
---------------------	-----	-----

Parmi les recettes fiscales, figurent également l'Attribution de Compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

(en k€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AC	705	711	623	620	625	625
DSC	134	135	126	122	124	124

Il ne peut y avoir de prospection sur l'attribution de compensation car cela dépend des charges qui pourraient être éventuellement transférées dans les années à venir suivant l'évolution des compétences de la communauté d'agglomération.

Parmi les autres recettes fiscales,

- Au regard des taux de progression constatés sur les exercices précédents, il a été retenu une stabilisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (60K€). Quant aux droits de mutation, leurs caractères aléatoires nécessitent une prudence dans les prévisions (380K€).

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	Simu CA 2020	2021
Contributions directes	3 960	4 116	4 165
Autres impôts locaux	12	9	9
Taxes sur les pylônes	19	20	20
Taxe électricité	60	59	59
FSRIF	419	514	514
Droits de mutation	356	377	380
A.C	620	625	625
D.S.C	122	124	124

4.1.2. Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent encore 32% des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pèse pour 50% du chapitre. Cette recette de l'Etat est en baisse depuis 2014 en raison de l'effort de participation au redressement des comptes publics demandé aux collectivités (gelé depuis 2018).

L'évolution de la DGF depuis 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	1 414	1 252	1 173	1 192	1 214	1 235	1 260
Dotation de Solidarité Rurale	86	90	94	98	104	109	114
Dotation Nationale de Péréquation	1186	168	151	136	143	158	165

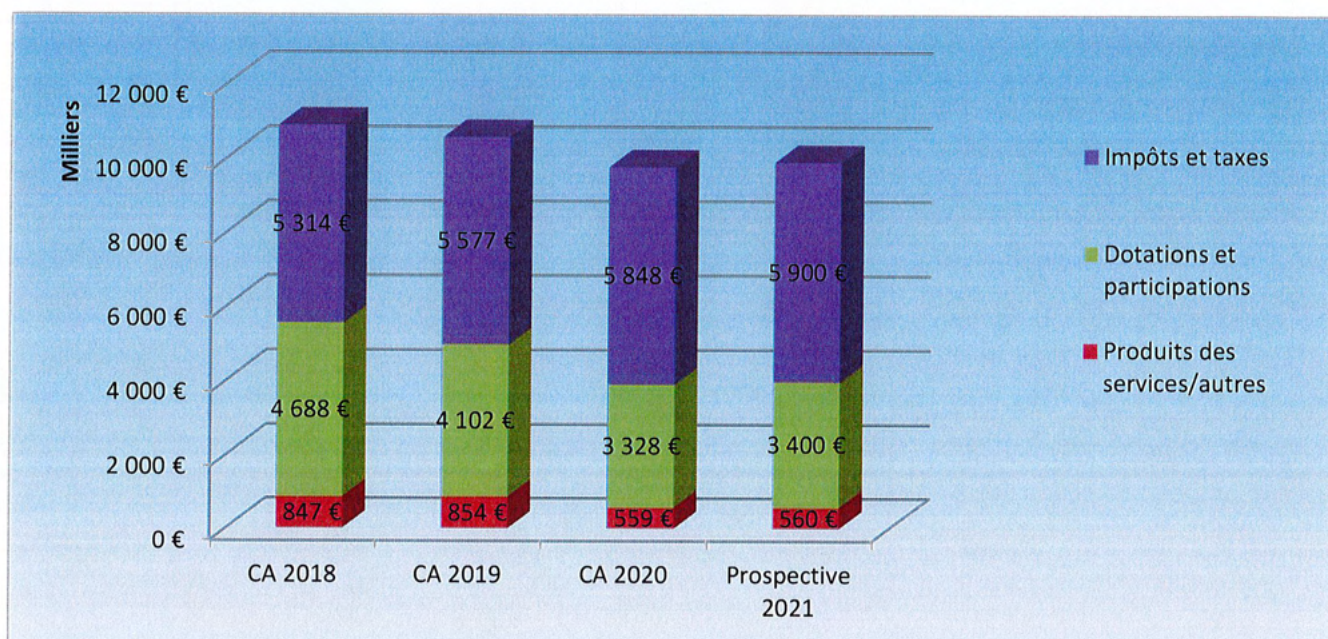
Le reste du poste dotations et participations est constitué par diverses subventions de la CAF et des compensations pour exonération de fiscalité ainsi que du dernier versement de la participation de GPA. A compter de 2021, la suppression de la Taxe d'Habitation aura pour effet de supprimer les compensations de TH reversées par l'Etat (environ 100 K€). Cela sera compensé par un reversement majoré de la fiscalité issue des bases de TF départementales transférées. Cette compensation sera enregistrée au chapitre 73.

4.1.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services (chapitre 70) 6% des recettes sont composés essentiellement par les recettes de la restauration scolaire, des ALSH, crèche, multi accueil, périscolaire, activités culturelles auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières et autres taxes municipales.

En raison de la crise sanitaire ces recettes ont fortement été impactées sur l'exercice 2020 soit une diminution de 350 000 €. La baisse risque de se répercuter encore sur l'exercice 2021 compte tenu de la situation sanitaire. La prévision des crédits doit être évaluée avec précaution car nous ne retrouverons pas le même niveau d'encaissement qu'en 2019.

4.1.4. Synthèse des recettes de fonctionnement



4.2. Les dépenses de fonctionnement

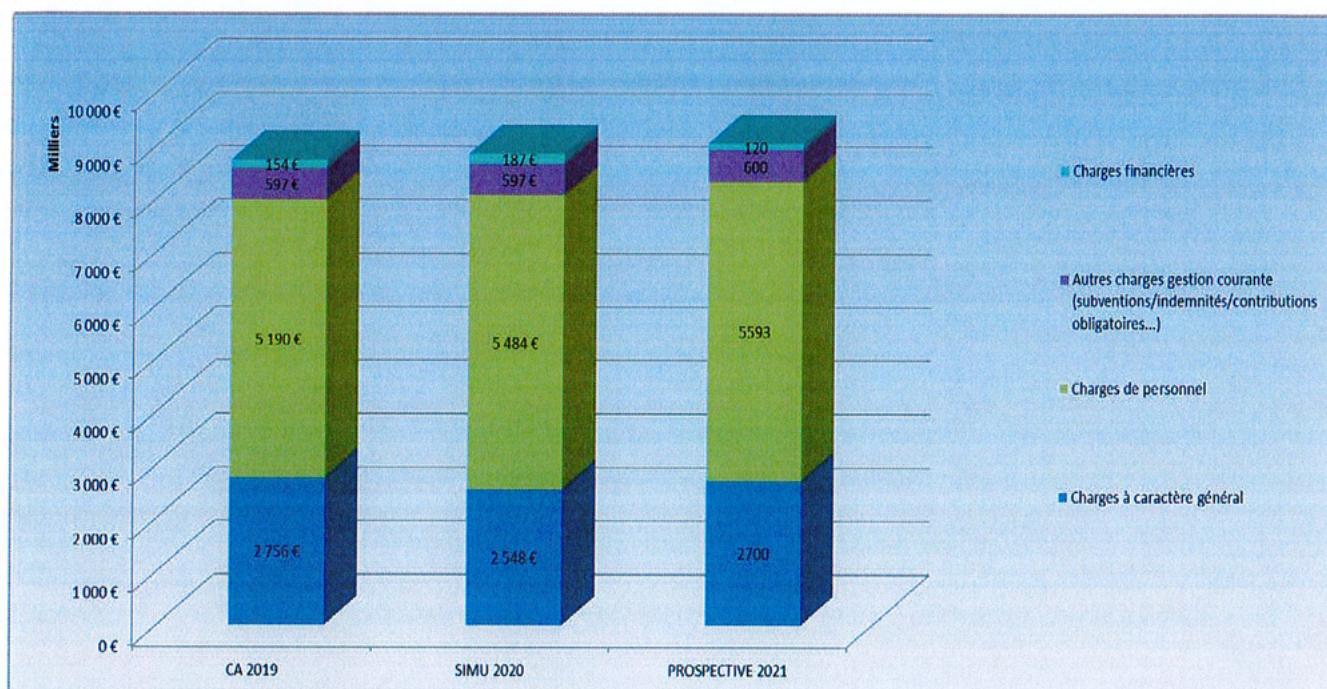
4.2.1. Les dépenses de gestion

Les charges de personnel représentent 59% des charges réelles de fonctionnement en 2020.

En 2020 la progression a été d'environ 5% de la masse salariale par rapport à 2019. A partir de 2021 l'hypothèse d'évolution retenue est de 2%/an.

Après un recul significatif des charges à caractère général en 2020 avec la fermeture des services et notamment de la restauration scolaire, la prospective se positionne sur une progression modérée de 1%/an des charges à caractère général.

Enfin, les autres charges de gestion courante, composées essentiellement par les indemnités versées aux élus, les subventions aux associations participent également à l'effort de la maîtrise des dépenses avec leur stabilisation. La subvention au CCAS quant à elle sera revalorisée afin de permettre la prise en charge des personnes en précarité suite à la crise sanitaire. Cette augmentation financera les recrutements nécessaires.



Les charges de personnel (CHAP 012)

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 59% des dépenses de fonctionnement. Ce taux, plus élevé que la moyenne des communes de notre strate (56%), s'explique par plusieurs facteurs structurels : un faible taux de services externalisés par rapport à d'autres communes, une prise en charge communale des effectifs du domaine de la petite enfance, de la médiathèque non transférées en compétence à la communauté d'agglomération.

En 2020 la collectivité a dû assurer le maintien du salaire de l'ensemble des agents durant la période de confinement sans aide de l'Etat. Elle a également récompensé l'implication des agents dans la gestion de la crise en versant une prime COVID pour un montant total de 46 000 €.

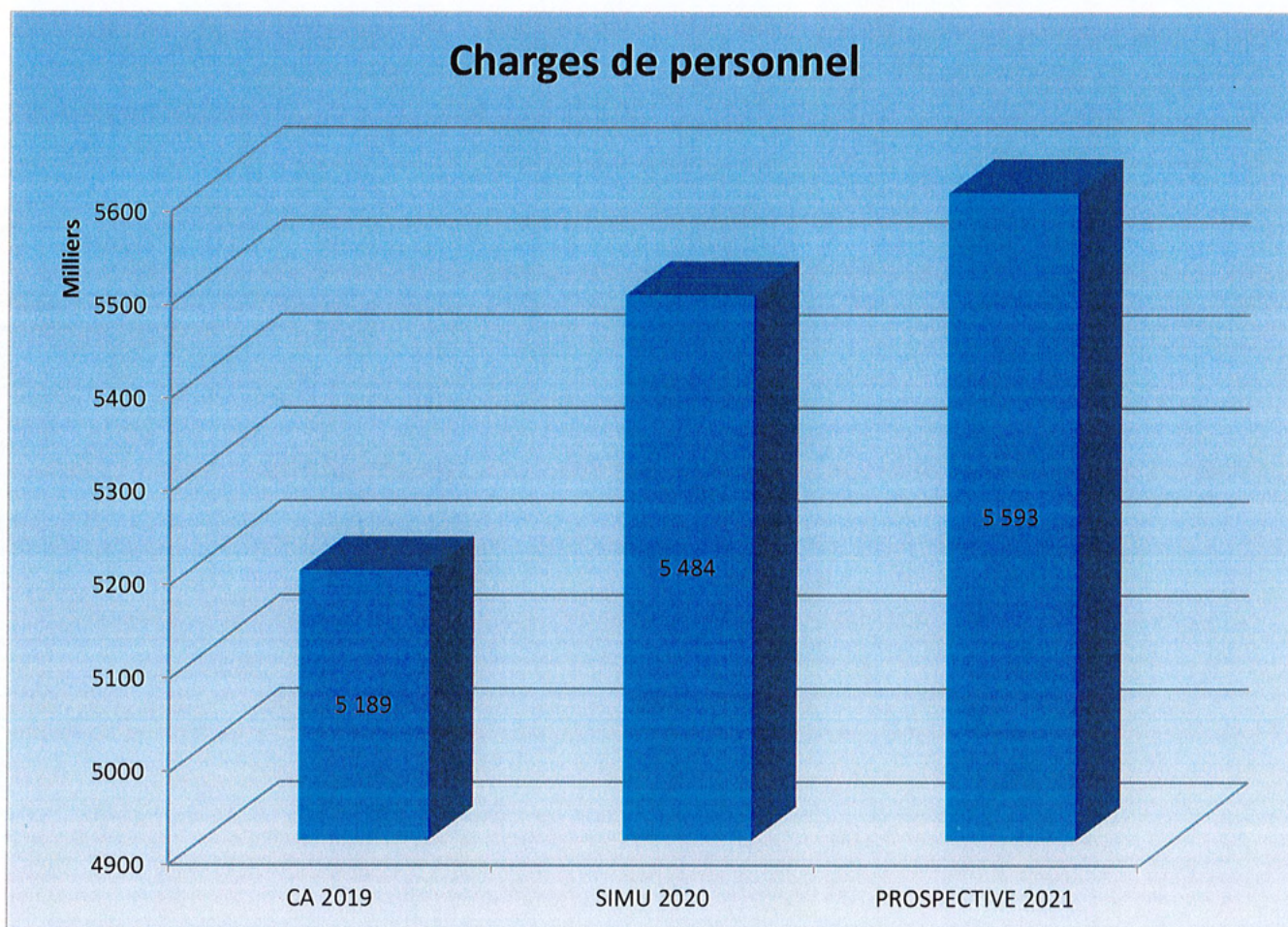
La situation pandémique a nécessité de mettre en place un protocole sanitaire à suivre pour les agents afin de préserver leur santé et celle des usagers soit un coût de 25 000 € pour l'achat de masques chirurgicaux, produits virucides etc...

Compte tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution. Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agents et comblés en privilégiant les redéploiements.

Pour 2021, la croissance des charges de personnel sera limitée à + 2% par rapport au BP 2020, soit une enveloppe maximale de 5.6 millions d'euros. Le budget 2021 tiendra compte des éléments suivants :

- Une évolution ciblée des effectifs dans les domaines jugés prioritaires (fonctions support, prévention/sécurité, urbanisme, éducation) ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice ;
- La fin de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations), consistant en une revalorisation indiciaire pour certaines filières toutes catégories confondues ;
- L'instauration d'une prime de précarité par l'Etat pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'une durée inférieure ou égale à 1 an.
- Le versement du CIA

La prévision de rémunération des agents titulaires pour 2021 demeure quasi stable malgré la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) inhérent au statut qui comprend les changements automatiques d'échelons à l'ancienneté, les avancements de grade et les promotions internes.



Au 31 décembre 2019, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP était de :

Sur emplois permanents ETP : 73 titulaires et 19 contractuels

Sur emplois non permanents ETP : 49 contractuels (assistantes maternelles, emplois aidés, apprentis)

Tableau des rémunérations des agents titulaires et contractuels au 31/12/2019 :

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	41 482	371 172	7 514	5 678	1 023	3 990	0	235
Catégorie A	41 482	57 904	7 514	0	1 023	1 406	0	0
Catégorie B		26 401		1 615		616		0
Catégorie C		286 867		4 063		1 968		235
FILIERE TECHNIQUE	401 268	465 400	1 180	145	1 604	2 119	60	6
Catégorie A								
Catégorie B		46 559		0		0		0
Catégorie C	401 268	418 841	1 180	145	1 604	2 119	60	6
FILIERE CULTURELLE	21 044	100 398	924	661	0	1 267	0	32
Catégorie A								
Catégorie B	21 044	70 346	924	503	0	1 125	0	32
Catégorie C		30 052		158		142		0
FILIERE SPORTIVE	0	40 955	0	175	0	0	0	6
Catégorie A								
Catégorie B		40 955		175		0		6
Catégorie C								
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	321 369	0	15 594	0	1 748	0	186
Catégorie A		150 921		10 656		1 748		72
Catégorie B								
Catégorie C		170 448		4 938		0		114
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	46 154	0	17 002	0	562	0	315
Catégorie A								
Catégorie B		46 154		17 002		562		315
Catégorie C								
FILIERE ANIMATION	23 794	260 657	795	863	0	1 125	0	48
Catégorie B		64 105		416		1 125		17
Catégorie C	23 794	196 552	795	447	0	0	0	31
Total	487 588	1 606 105	10 413	40 118	2 627	10 811	60	828

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1.1		3.2.1.2		3.2.1.3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	34 363	133 064	880	388	68	25
Catégorie A	9 428	32 248	0	388	0	25
Catégorie B		30 983		0		0
Catégorie C	24 935	69 833	880	0	68	0
FILIERE TECHNIQUE	0	37 451	0	0	0	0
Catégorie A		37 451		0		0
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	121 562	0	5 697	0	66
Catégorie A		29 561		3 697		66
Catégorie B						
Catégorie C		92 001		2 000		0
FILIERE ANIMATION	6 239	89 606	0	8 950	0	66
Catégorie B						
Catégorie C	6 239	89 606	0	8 950	0	66
Total	40 602	381 683	880	15 035	68	157

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels		446 521
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	55 753	119 469
Total	55 753	565 990

Les subventions aux associations

L'enveloppe globale de subventions aux associations sera maintenue stable par rapport au budget 2020. Un travail de révision des critères d'attribution sera entrepris par la collectivité. Cette refonte vise à apporter plus de transparence et de visibilité sur l'attribution des subventions et sera assorti de la fixation d'objectifs annuels ou pluri annuels.

Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera renforcé sur le plan financier, suite aux conséquences de la crise sanitaire actuelle. L'équipe du CCAS est renforcée par le recrutement d'un travailleur social mais également des contrats civiques et un apprenti.

4.3. Le programme pluriannuel d'investissements

En investissement dépenses certains projets seront votés par opération afin d'intégrer toutes les dépenses liées à chaque opération (frais d'études, acquisition, travaux etc...)

4.3.1. Les grands projets de la commune :

Pour plus de lisibilité, les dépenses d'équipement seront distinguées en 2 catégories :

- Les investissements de « maintenance », représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension, etc), les travaux de sécurisation et de mise en conformité, y compris en termes d'accessibilité, le renouvellement du matériel informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et l'achat de matériel.

Ces investissements sont estimés à environ 800 K€/an

- Les investissements correspondants à des projets identifiés répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité.

Ces investissements sont estimés à environ 9 200 K€ entre 2021 et 2024 (voir projets ci-dessous). Les montants et les modalités de financement seront affinés dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui sera construit courant 2021.

Ainsi, les principaux projets d'investissements sur la période 2021/2024 seront les suivants :

- Construction du gymnase dans l'éco quartier Des Meuniers
- Aménagement des jardins familiaux
- Création d'un city stade au niveau du gymnase Maubuisson
- Création d'une ludothèque dans l'éco quartier Des Meuniers
- Réhabilitation de la toiture du gymnase Maubuisson
- Extension maison Keller
- Aménagement de la halle

4.3.2. Le financement

Le financement des investissements programmés (9 200 K€) est donc assuré par :

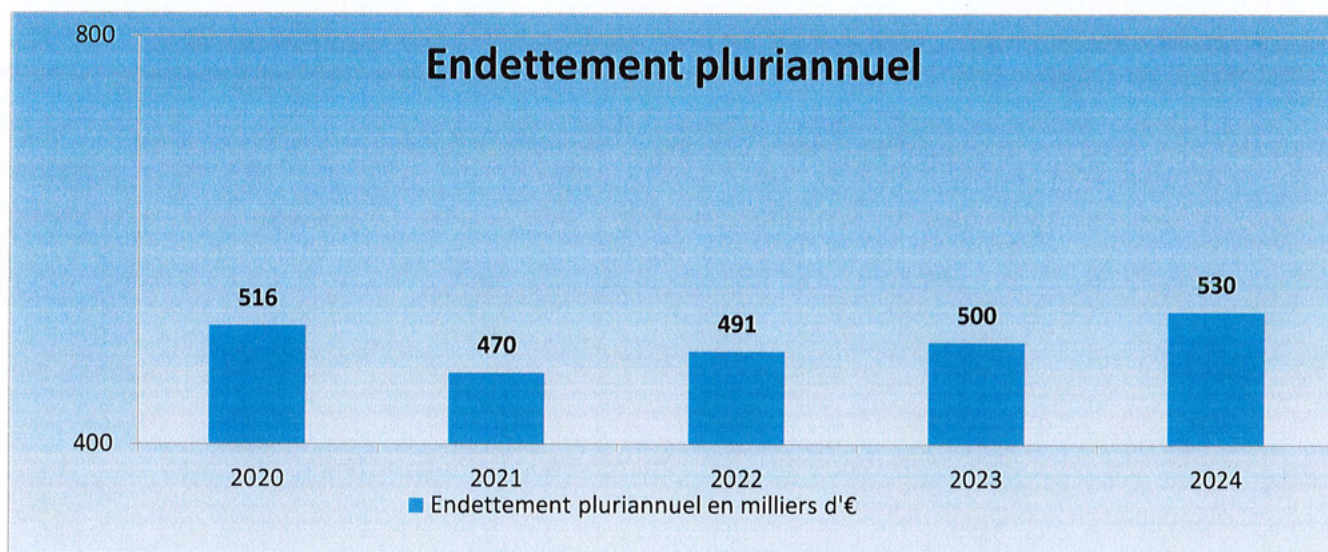
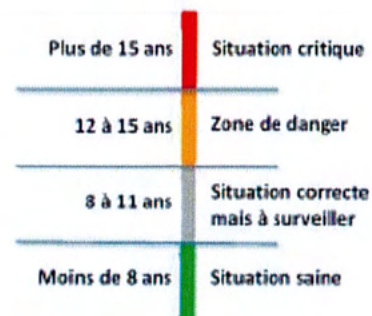
- Les ressources propres, dont FCTVA (30%),
- Les emprunts (20%),
- Les subventions (50%),

4.4. La Dette

La structure de la dette est composée uniquement de taux fixes. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Le recours à l'emprunt reste modéré et en corrélation avec la capacité financière de la collectivité.

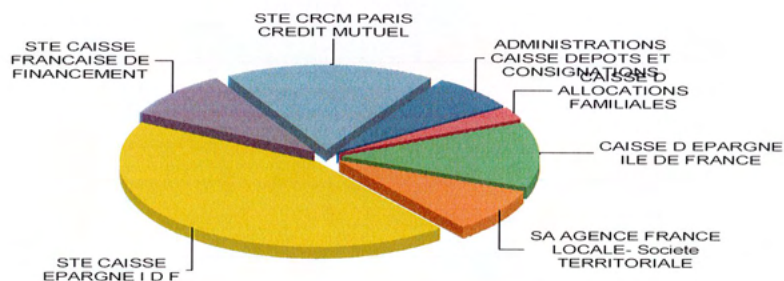
Au 31/12/2020 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 7 ans pour une dette par habitant de 715 €, ces chiffres sont respectivement de 4,2 ans et 828 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2019. Il est à noter qu'en fin 2019 le désendettement était de 3 ans. Les chiffres de 2020 sont dégradés du fait de la crise sanitaire et de la baisse des recettes réelles de fonctionnement.



L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) est caractérisée par une projection des emprunts à contracter d'ici 2024

Au 31/12/2020, l'encours de dette d'un montant de 4,7 M€ est constitué de 11 emprunts dont la répartition par prêteur dont la durée résiduelle est de 13 ans.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	32 051,00 €	6,8%
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	2,6%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	12,4%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	39 501,75 €	8,4%
STE CAISSE EPARGNE I D F	203 875,77 €	43,4%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	43 128,81 €	9,2%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	17,2%
Total:	469 456,37 €	100,0%

4.4.1 L'épargne brute

L'épargne brute a subi une dégradation du fait de la baisse des recettes réelles de fonctionnement liées exclusivement à la crise sanitaire.

